



Présentation du contrôle de l'obligation vaccinale



Population ayant eu recours à la vaccination

Personnes ayant reçu au moins une dose...

177 699

en population totale

64,5 %

en population > 12ans

78,3 %

en population > 18ans

81,4 %

...dont personnes complètement vaccinées

174 483

en population totale

63,3 %

en population > 12ans

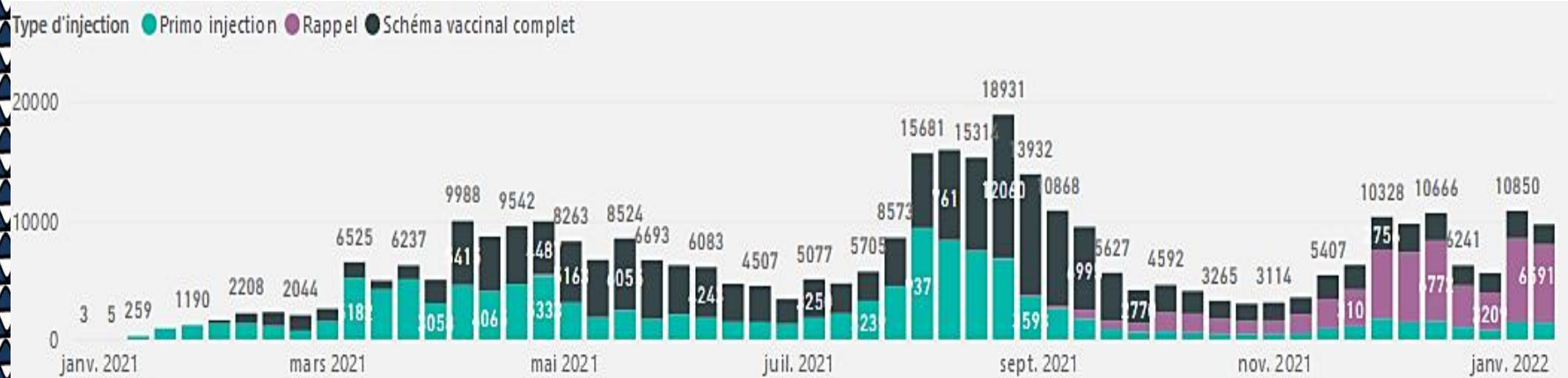
76,9 %

en population > 18ans

80,3 %

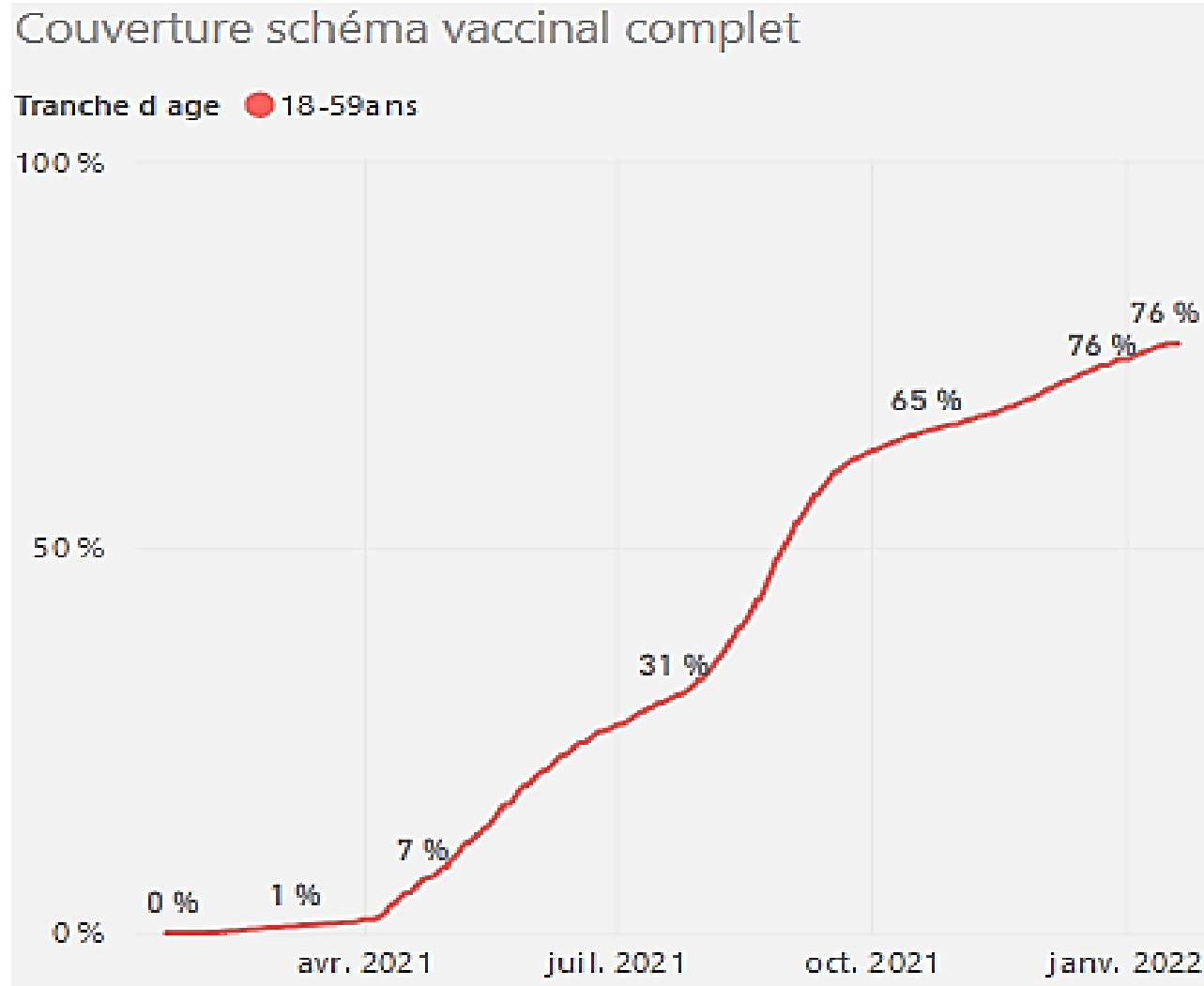


Evolution de la fréquentation des centres de vaccination depuis le début de la campagne





Couverture vaccinale des 18-59 ans





- **Loi du pays n° 2021-37 du 23 août 2021** modifiée relative à la vaccination obligatoire dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée à la covid-19
- **Arrêté n° 1749/CM du 25 août 2021** modifié portant application de la loi du pays n° 2021-37 du 23 août 2021 relative à la vaccination obligatoire dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée à la covid-19



Article LP. 1er

*« Les personnes qui exercent **une activité professionnelle ou bénévole** les exposant ou exposant les personnes dont elles ont la charge à **des risques de contamination** doivent avoir un schéma vaccinal complet contre la covid-19. »*



Extraits Arrêté n° 1749/CM du 25 août 2021

Sont soumises à l'obligation vaccinale **en application de l'arrêté** :

- L'ensemble des professionnels de santé ;
- Les personnes travaillant en établissements en charge d'enfants et d'adultes handicapés ;
- Les personnes travaillant en établissements d'accueil ou d'hébergement de personnes âgées, médicalisés ou non ;
- Les pompiers ;
- Les personnes travaillant dans les écoles préélémentaires et élémentaires publiques ou privées, établissements d'enseignements du second degré publics ou privés
- Les personnes travaillant dans les crèches, garderies et structures périscolaires dédiées à l'accueil des mineurs ;
- Les chauffeurs de bus et assimilés ;
- Les personnels navigants des compagnies aériennes et maritimes.

.../...



Extraits Arrêté n° 1749/CM du 25 août 2021

- Pour les personnes travaillant dans tout commerce et activités de prestation de services : **caissiers, vendeurs, guichetiers, livreurs à domicile;**
- Pour les personnes travaillant dans les établissements d'hébergement touristique et prestataires d'activités : **agent d'accueil, de caisse, de services de restauration, de transport des bagages, d'entretien et de ménage, de SPA, de bar, guides touristiques, chauffeurs des transports touristiques ;**
- Pour les personnes travaillant dans tout restaurant, bar, snacks, roulottes : **caissiers, serveurs ;**
- Les personnels travaillant sur la plateforme aéroportuaire de Tahiti-Faa'a, ainsi que les aérodromes des îles,
- Les contrôleurs aériens ;
- Les personnels des opérateurs de sûreté des aéroports ;
- Les personnels des opérateurs et transporteurs de fret maritime ;
- Les personnels de la manutention portuaire;
- Les personnes exerçant en tant que moniteur de plongée ;
- Les personnes réalisant des tatouages, des soins d'esthétique ou des massages



Agents chargés du contrôle (article LP 10) :

- Médecins
- Pharmaciens
- Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale
- Direction de la santé

Montant de l'amende (article LP 8) : 175 000 F CFP

Le Président de la Polynésie française a donné délégation au **Ministre de la santé** pour infliger l'amende administrative.



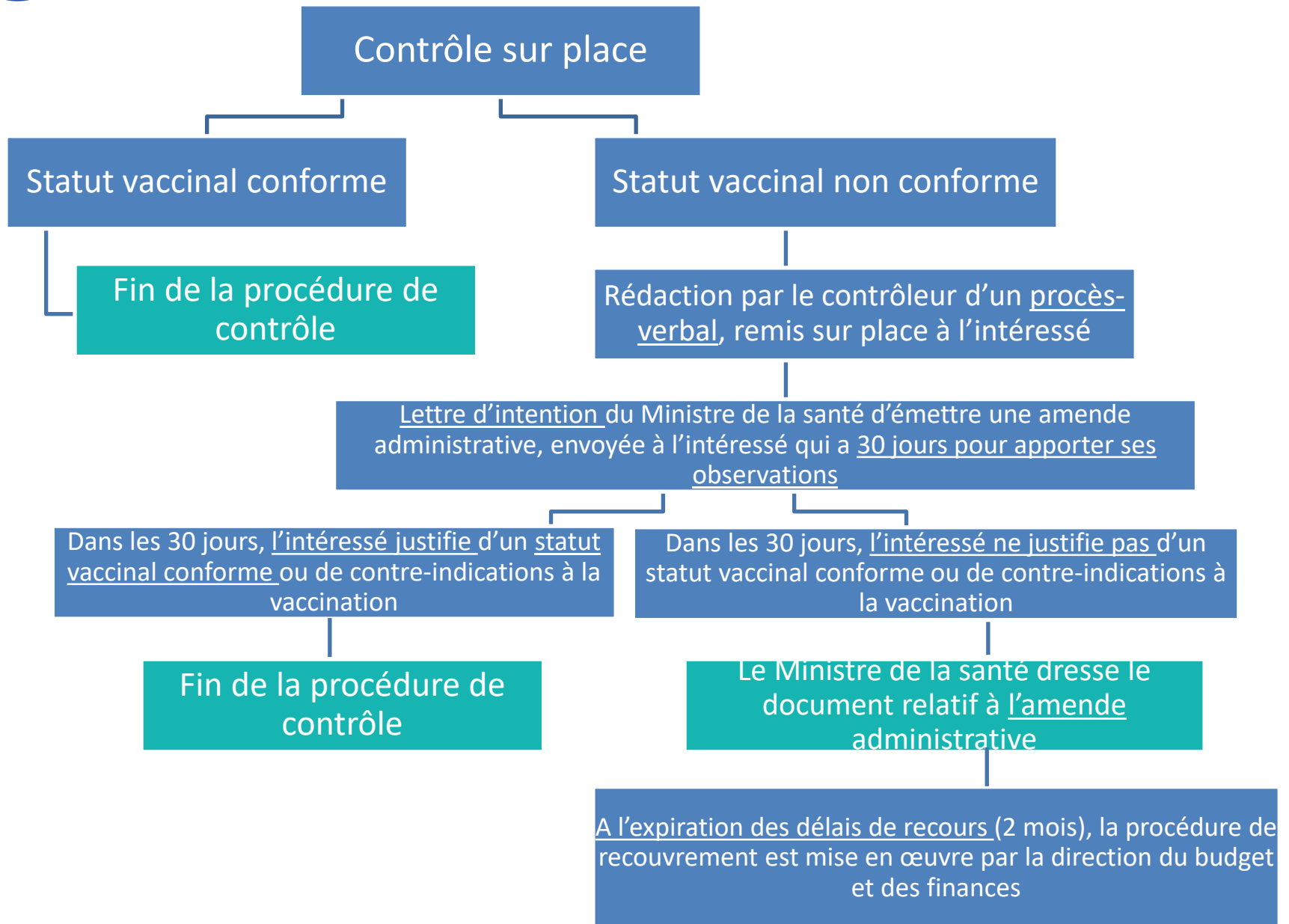
Le contrôle de l'obligation vaccinale se fait à trois niveaux :

- **La déclaration des entreprises:** vérification des dossiers et enregistrement dans la base Oblivacc
- **La demande de justificatifs:** individuellement, les personnes peuvent justifier de leur situation (contre-indication, vaccination à l'étranger,...)
- **Un contrôle sur sites, en face à face,** par les médecins et pharmaciens de l'ARASS et de la Direction de la Santé.

Tout personne déclarée conforme déclenche la génération d'un certificat de conformité présent dans l'espace Tatou.



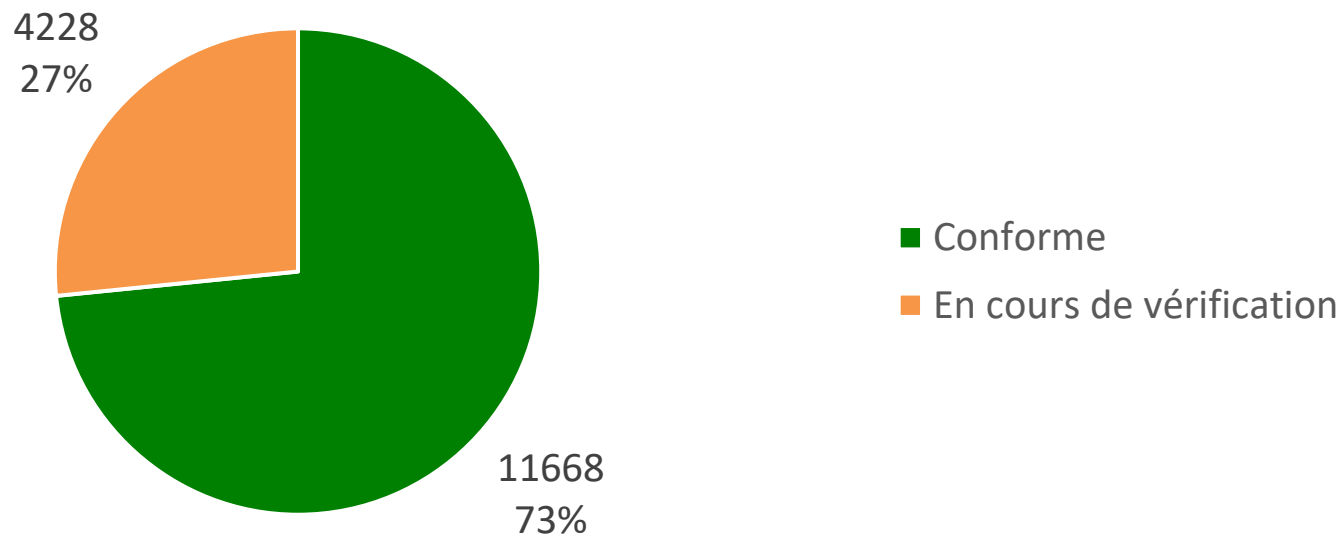
Procédure – Contrôle sur place





Résultats : contrôles (1)

Total

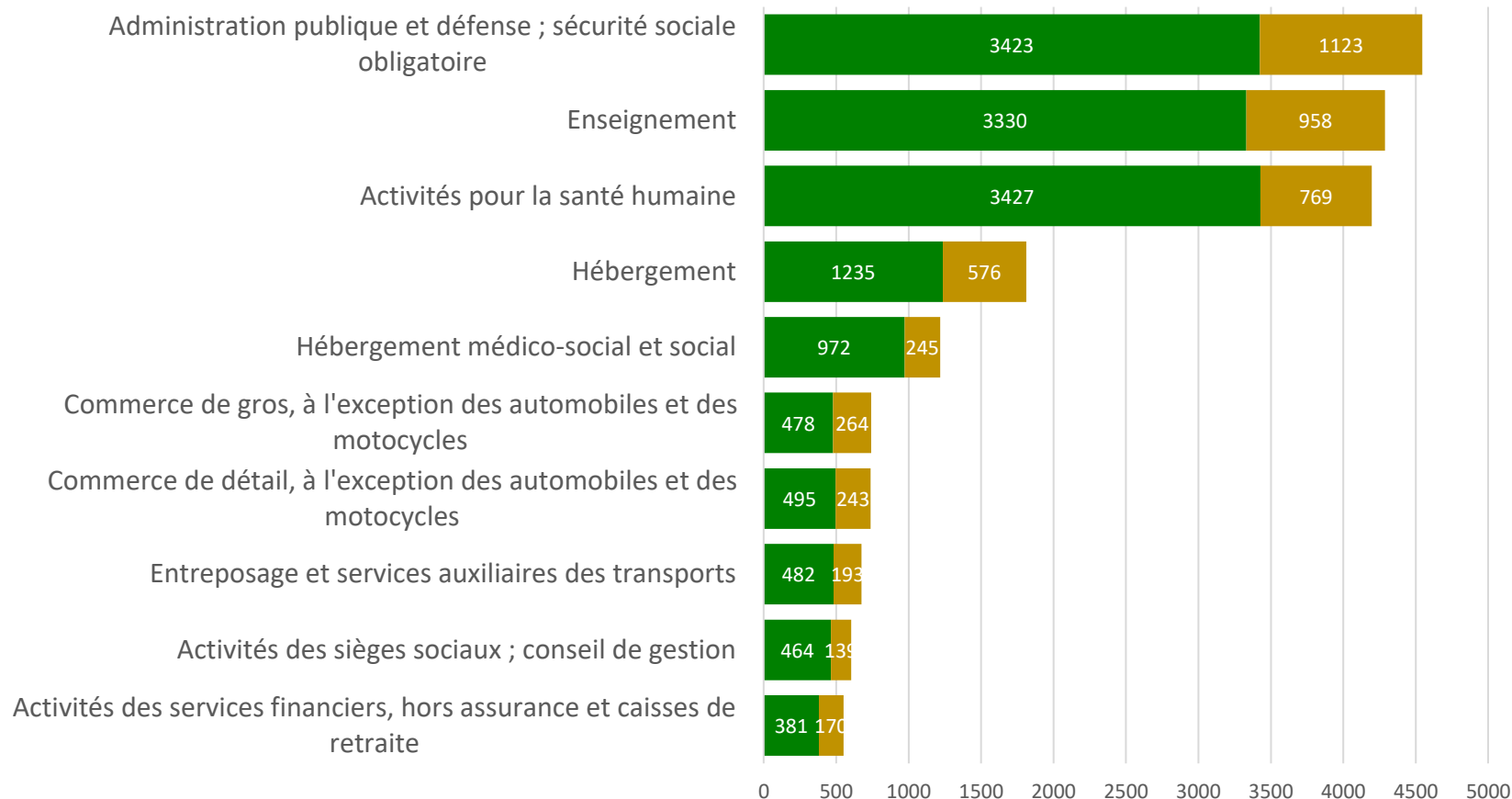


Conforme	11668
En cours de vérification	4228
Total général	15896



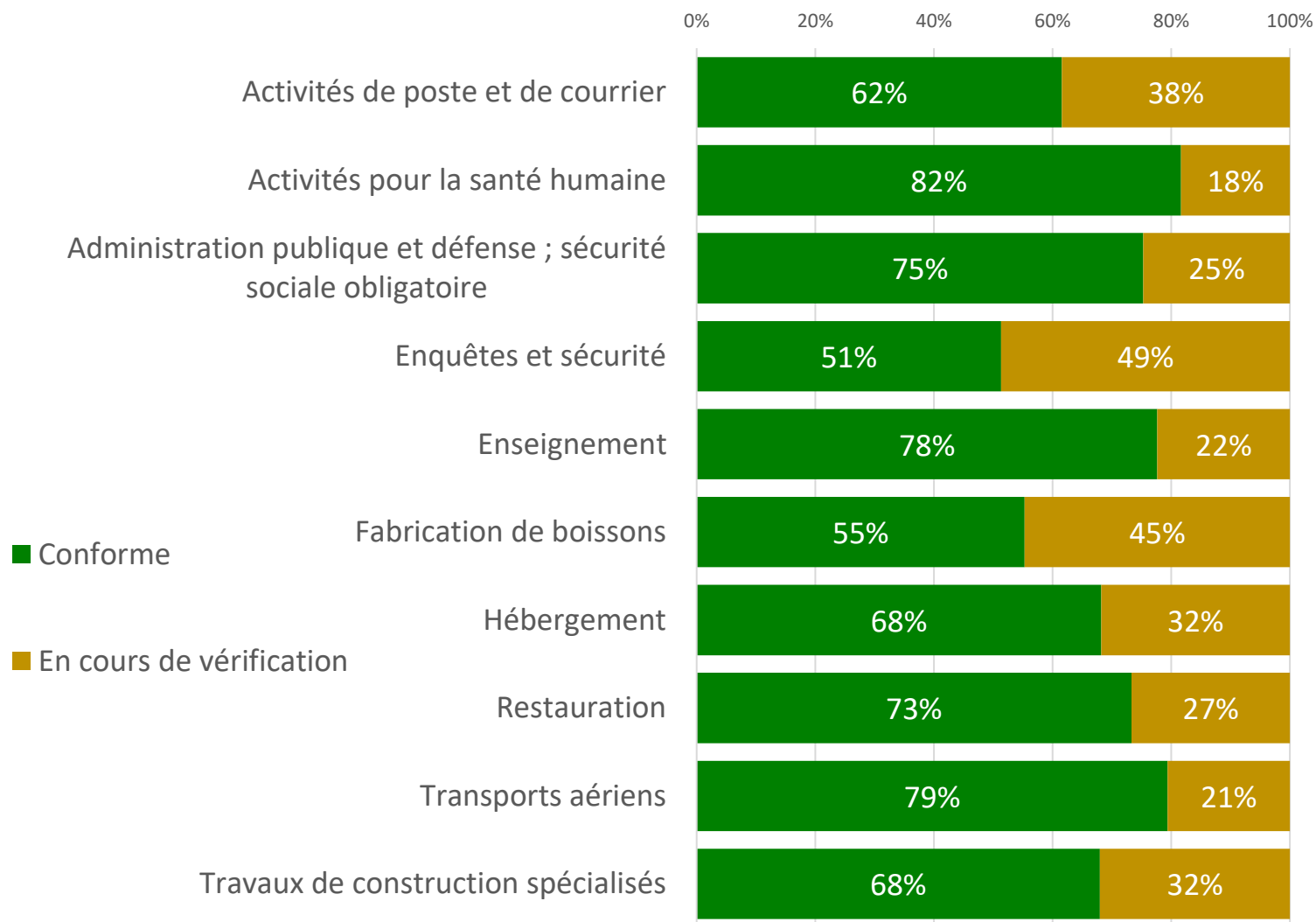
Résultats : contrôles (2)

■ Conforme ■ En cours de vérification





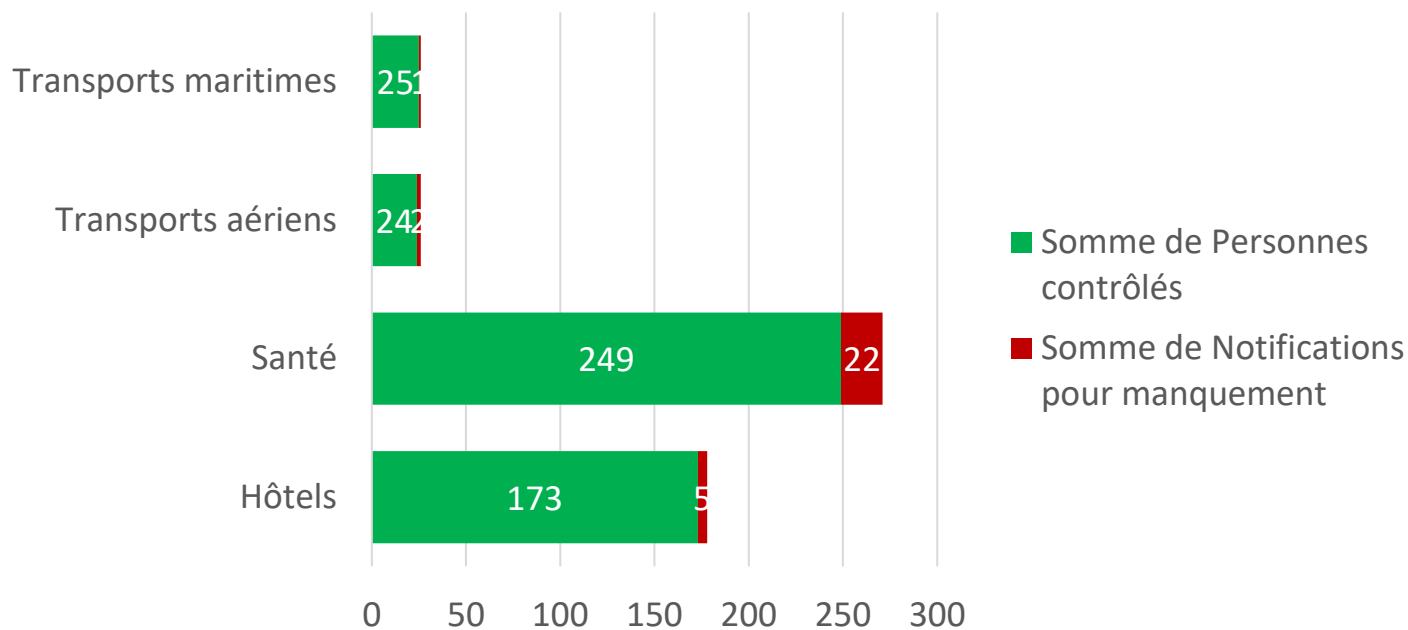
Résultats : contrôles automatiques (2)





Résultats : Contrôles sur sites

Période :
13/01/22
20/01/22



Étiquettes de lignes	Somme de Notifications pour	
	Somme de Personnes contrôlés	manquement
Hôtels	173	5
Santé	249	22
Transports aériens	24	2
Transports maritimes	25	1
Total général	471	30